

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à 18h30, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 8 décembre 2022 s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20221214/28 :

Projet de centre-ville

Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Anne LE CORRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Stéphanie HUYSSCHAERT, Muriel LE CHENE, Anthony CARO.

Absents représentés : Laurent HARNOIS a donné pouvoir à Karl HURTAUD, Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Valérie DIARD-MARTIN.

Absents excusés : Loïc HAREL, Audrey CAMUS, Sabrina JULO

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Présents : 22 - Pouvoirs : 2 - Votants : 24

Secrétaire de séance : Hervé GUILLOUZIC

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

Le 7 juillet 2021, Mr le Maire validait le choix du groupement TerrAterre pour mener à bien l'étude de valorisation du centre-ville de Pluneret, inscrite au programme du mandat 2020-2026.

Cette étude s'est déroulée en trois phases, chacune ponctuée de concertation avec la population et l'ensemble des acteurs de la commune ainsi que de très nombreuses réunions avec les élus, les services de la mairie et les partenaires institutionnels : AQTA, Département, Région, Etat, Parc Naturel Régional, CAUE, Etablissement Public Foncier de Bretagne.

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux auxquels le projet devait donc répondre. Sans tous les citer, il est possible de souligner :

- La nécessité de travailler sur l'image du bourg
- Le potentiel des liaisons douces à améliorer au sein d'un système de déplacement faisant la part belle à la voiture
- Une morphologie urbaine qui offre de réelles opportunités en termes d'équipement et de foncier.
- Un contexte favorable au développement de l'offre commerciale dans le centre.
- Un accès à la nature très présent et à valoriser.

Au cours du 1^{er} semestre 2022, la seconde phase de l'étude a consisté à élaborer la stratégie globale.

Il a ainsi été retenu que Pluneret est une « ville aux portes de la campagne » et qu'à ce titre, les modes doux et l'accès aux espaces de la nature devaient être privilégiés. En tant que ville, les équipements publics devaient être rénovés voire créés tout en aménageant un vaste espace de convivialité, des commerces et des logements, autour du poumon vert que constitue le square Cogan.

De plus, le potentiel de l'espace de loisirs de Lanriacq doit être mis en avant, par une structuration de cette zone et une identification de sa vocation intergénérationnelle et multithématiques.

Enfin, la circulation dans le centre doit être traitée, tant dans sa problématique de traversée de la commune que pour y accéder ou connecter le bourg à la zone de Kerfontaine.

Ces objectifs de développement ont abouti à la rédaction en phase 3 d'un schéma d'ensemble comprenant 4 axes :

A- Faire cohabiter piétons/vélos/voitures

B- Aménager une place centrale conviviale

C- Réhabiliter les équipements publics

D- Maitriser le foncier stratégique

Ces quatre axes ont donné lieu à 14 fiches actions détaillées ci-dessous :

A- Faire cohabiter piétons/vélos/voitures

n°3 : De petites actions pour améliorer le quotidien

n°6 : Une rue centrale pour tous (Piéton/Vélo/Voiture)

6a – rue Cadoudal

6b- rue Marie Curie

6c-Autour de l'église

n°8 : Le tour du bourg complété par des accès aux vallées de Tréauray (SPPL) et du Rohu

n°10 : Schéma cyclable centre-ville

n°11 : Entrée de ville sud (fiche d'intention rond-point de Kerfontaine + rue Pompidou)

n°12 : Entrée de ville Mériadec Est – chaucidou – aménagement du chemin creux – route des Serres

n°13 : Entrée de ville Nord – le long de la voie ferrée / parcelle des Serres

B- Aménager une place centrale conviviale

n°1 : Une place de la mairie piétonne

n°4 : L'aménagement de la place et du parc Cogan + halles

C- Réhabiliter les équipements publics

n°4 : Une salle des fêtes rénovée avec une extension de la mairie (suivi de l'aménagement de la place et du parc Cogan) + halles

n°5 : Une bibliothèque rénovée et agrandie, marqueur d'entrée dans le centre (avec locaux associatifs et bureaux) suivi de la démolition de la salle paroissiale

n°7 : Lanriacq : espace intergénérationnel, sports, nature et culture

n°9 : Rénovation de la salle omnisports et parking

D- Maitriser le foncier stratégique

n°2 : Anticiper la maîtrise foncière des parcelles stratégiques

2-1 Portage foncier EPFB/AQTA

2-2 Modification des OAP du PLU (périmètre de centralité commerciale et emplacements réservés)

n°14 : Recrutement d'une AMO pour la déclinaison opérationnelle du projet dans l'espace et le temps

Ces actions ont été chiffrées et projetées dans le temps

Cet ambitieux programme est estimé à plus de 6.5 M€ HT. Il comprend à la fois des projets conséquents comme l'aménagement de la place centrale ou la bibliothèque, mais il est également apparu nécessaire de prévoir des actions plus simples à mettre en œuvre mais dont la réalisation apportera une amélioration au quotidien des habitants de la commune (piétonisation de la place de la mairie, suppression des obstacles aux déplacements...etc)

Le comité de pilotage et le conseil municipal ont approuvé le plan d'ensemble le 16 novembre 2022, qui a ensuite été présenté au public le 7 décembre 2022.

Ce projet a reçu un accueil très favorable et unanime de la population, très impatient de voir se concrétiser les projets présentés.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601766-20221215-DC2022121428-DE

Comme évoqué plus haut, cette étude correspond à un engagement politique mis en avant dans le programme municipal.

Compte tenu du contexte économique et des incertitudes qui pèsent sur le devenir des finances locales, la mise en œuvre des actions dépendra toutefois de la capacité financière de la commune à les faire sans mettre en péril ses finances. Cette perspective est indicative, mais permet d'avoir une ligne directrice en termes de phasage de travaux, c'est pourquoi, les différents projets seront intégrés au Plan Pluriannuel d'Investissement, offrant ainsi une visibilité à court et moyen terme.

Avec 1 abstention (Annick LE MOAL), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le schéma d'ensemble du projet centre-ville**
- **APPROUVE les fiches actions présentées**
- **DIT que ces fiches actions seront toutefois soumises aux arbitrages financiers des années futures**
- **DIT que l'adjoint à l'urbanisme ainsi qu'un autre adjoint désigné par M. le Maire seront chargés du suivi de la mise en œuvre de cette étude qui fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée au conseil municipal**

PLUNERET, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Franck VALLEIN



